



FICHE TECHNIQUE SANTÉ/SÉCURITÉ (MSDS)

La fiche technique santé/sécurité satisfait ou excède les exigences de la Loi canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT)

1. Identification de Produit et de Fournisseur

Produit : Abrasif de Silice Target
Sable Siliceux Target (Mont Lane)
 Sable Siliceux Target

Usage de Produit : Décapage

Fournisseur : Target Products Ltd,
 1080 Chemin Bradner
 Abbotsford, CB
 V4X 1H8
 Téléphone : 1.604.856.7976

Téléphone d'intervention d'urgence 24 heures pour Urgences de Transport UNIQUEMENT : +1 (613) 996-6666

2. Composition

Produit	Ingrédients				
	Silice, Quartz Cristallin CAS N 14808-60-7 % (w/w)	Silice Inhalable (taille des particules 10µm) % (w/w)	Limites d'Exposition/A CGIH ¹	LD ₅₀	LC ₅₀
Abrasif de Silice	93	< 0,005	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus
Sable Siliceux (Mont Lane)	100	< 0,005	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus
Sable Siliceux	100	< 0,005	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus

1 American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH - Conférence Américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux). Les limites d'exposition peuvent varier selon le temps et la juridiction. Vérifiez avec votre organisme de réglementation local pour connaître les limites d'exposition de votre région.

3. Identification des Dangers

Voies d'Entrée :

Absorption Cutanée : Non
 Contact avec la Peau : Oui
 Contact avec les Yeux : Oui
 Ingestion : Oui
 Inhalation : Oui

Résumé de l'Urgence :

Le sable (silice) peut contenir du quartz macrocristallin, classifié en tant que carcinogène par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Il a été conclu que la silice cristallisée sous forme de quartz ou cristobalite de sources professionnelles devrait être classée en tant que carcinogène pour êtres humains (Groupe 1). La principale voie d'entrée est l'inhalation, mais le sable dans ce produit est tel qu'une poussière de silice est minime. Poussière de silice inhalable (taille des particules 10µ) est de moins de 0,005 %.

Lors du décapage, l'abrasif est utilisé pour enlever et nettoyer une surface. La substance qui a été enlevée peut contenir des matières représentant des dangers pour la santé ne pouvant être inscrits dans la fiche technique santé/sécurité (MSDS). L'employeur doit s'assurer qu'une évaluation du risque ait été faite avant toute activité de décapage au jet d'abrasif qui pourrait dégager un niveau dangereux d'aérocontaminant d'une surface ou revêtement contenant un métal lourd toxique ou de l'amiante.

Cet abrasif de décapage NE doit PAS être réutilisé sauf s'il est utilisé dans une armoire complètement fermée et aérée conçue pour recirculer la matière abrasive.

Risques Sérieux pour la Santé :

Inhalation :

L'inhalation de particules de sable peut causer de l'irritation aux voies respiratoires supérieures. L'exposition peut causer un mal de gorge, la toux, des éternuements et la production de flegme dans la gorge. Des saignements de nez peuvent se produire dans les cas de membranes de nez sensibles avec l'abrasion du tissu sensible.

Contact avec la Peau :

Le sable est légèrement abrasif pour la peau, mais pourrait entraîner des éruptions, des coupures ou des plaies sur des peaux délicates.

Absorption Cutanée :

Ne s'applique pas

Contact avec les Yeux :

Le contact avec les yeux entraînera de l'irritation ou des larmoiements à cause du corps « étranger » dans l'oeil. Se frotter les yeux peut causer l'abrasion de la cornée.

Ingestion :

Il n'y aucun rapport d'effets adverstes de l'ingestion de sable.

Risques Chroniques pour la Santé :

L'inhalation excessive de poussière de silice cristallisée peut entraîner une maladie respiratoire, incluant silicose, cicatrisation de tissu pulmonaire, cancer, pneumoconiose ou fibrose pulmonaire. Le contact prolongé avec le sable sur la peau sensible peut causer de la rougeur, des blessures et plaies.

Conditions Médicales Rendues plus Graves par l'Exposition :

Les problèmes respiratoires peuvent s'aggraver s'il y a des maladies pulmonaires préexistantes telles que bronchite, emphysème ou maladie pulmonaire obstructive chronique.

4. Mesures de Premiers Soins

Inhalation :

Si l'irritation cause la toux ou le flegme, déplacez-vous vers de l'air frais. Demandez de l'assistance médicale si la toux ne s'arrête pas.

Contact avec la Peau :

Lavez la région touchée avec soin. Si l'irritation persiste, demandez l'assistance d'un médecin.

Contact avec les Yeux :

Rincez les yeux avec beaucoup d'eau immédiatement jusqu'à ce que le corps étranger sorte de l'oeil. S'il y a de l'irritation, douleur, inflammation ou larmolement, consultez un médecin aussitôt que possible.

Ingestion :

L'ingestion de particules n'est pas considérée comme dangereuse pour la santé. Donnez du liquide pour aider à faire passer le produit dans le système digestif. Ne donnez rien par la bouche à quelqu'un qui a des convulsions ou qui est inconscient. Si le patient démontre des signes d'inconfort, consultez un médecin immédiatement.

Commentaires Généraux :

Une bonne hygiène personnelle est vitale. Évitez de manger, fumer ou boire dans les zones de travail.

5. Mesures de Lutte contre l'Incendie

Inflammabilité :	Non
Point d'Éclair :	Ne s'applique pas
Température d'Autocombustion :	Ne s'applique pas
Limite d'Explosivité Inférieure :	Ne s'applique pas
Limite d'Explosivité Supérieure :	Ne s'applique pas
Données d'Explosion :	
Sensibilité à l'Impact :	Non
Sensibilité à la Décharge d'Électricité Statique :	Non
Produits à Combustion Dangereuse :	Aucun connu

Conditions à Éviter : Aucune

Support Extincteur : Ces matériaux ne sont pas inflammables et ne contribueront pas à une conflagration.

Instructions de Lutte contre l'Incendie : Évacuez la région et lutez contre l'incendie d'une distance sécuritaire ou d'une aire protégée. Approchez le feu à contrevent et, si possible, isolez les matériaux qui ne sont pas en feu. À hautes températures, les vapeurs d'oxyde de calcium peuvent se propager. Les pompiers doivent porter de l'équipement de respiration autonome et des vêtements de protection.

6. Mesures pour Déversement Accidentel

Protection Personnelle :

Portez une protection adéquate pour éviter d'inhaler des poussières, et le contact avec la peau ou les yeux. Veuillez vous référer à la Section 8 pour des recommandations spécifiques.

Précautions Environnementales :

Évitez le déversement dans les cours d'eau et les égouts.

Procédures de Nettoyage :

Limitez l'accès à la zone affectée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Le personnel correctement formé, portant de l'équipement et des vêtements de protection personnelle décrits dans la Section 8 uniquement devrait participer à la phase de nettoyage.

7. Manutention et Entreposage

Procédures de Manutention :

Manipulez les sacs de façon à ce qu'il y ait une génération de poussières minimale. Ne respirez pas la poussière qui peut se générer accidentellement. Suivez les procédures de travail sécuritaires et portez l'équipement de protection personnelle approprié tel que spécifié dans la Section 8. Les travailleurs doivent recevoir une formation sur les procédures de travail sécuritaires.

Ne vous fiez pas à vos yeux pour déterminer s'il y a de la poussière dans l'air. La silice peut être dans l'air sans qu'elle ne soit visible. Si vous ne pouvez contenir la poussière sous les limites permises, portez un masque à haute efficacité approuvé pour la poussière de silice.

Les matériaux de décapage doivent être enlevés de l'aire de travail à la fin du quart de travail et le dépoussiérage doit être effectué afin de minimiser les contaminants atmosphériques. Les matériaux de décapage doivent être balayés à sec.

Entreposage :

Entreposez loin de matériaux non compatibles. Veuillez vous référer à la Section 10.

8. Contrôle d'Exposition, Protection Personnelle

Sécurité intégrée :

La sécurité intégrée telle qu'une enceinte ou l'aspiration locale avec dépoussiérage doit être effectuée pour contenir les niveaux de contamination atmosphérique sous les limites d'exposition, lorsque possible.

Lorsqu'une opération de décapage au jet d'abrasif s'effectue dans une enceinte ou une armoire, l'enceinte ou l'armoire doit avoir de l'aspiration qui maintient la pression de l'air en-dessous de la pression de l'air à l'extérieur de l'enceinte ou du cabinet, de façon à prévenir la propagation de contaminants atmosphériques et minimiser l'exposition des travailleurs dans l'enceinte.

Lorsque le décapage au jet d'abrasif se produit à l'extérieur d'une structure, le procédé doit être limité dans une zone de travail identifiée par de la signalisation ou autres méthodes indiquant une zone contaminée. Des travailleurs protégés convenablement uniquement, et qui sont nécessaires à la performance du travail, peuvent se trouver dans une enceinte ou une zone de travail limitée où le décapage au jet d'abrasif s'effectue.

Les contrôles de manœuvre d'une machine de sablage ou d'un pistolet de forage doivent se trouver près de la buse où les mains de l'opérateur seront lorsqu'il utilisera l'appareil.

Protection Respiratoire :

Les masques doivent être approuvés par la NIOSH et choisis de façon appropriée, maintenus et utilisés en travaillant avec ce produit. La connaissance des dangers respiratoires et de la protection respiratoire est essentielle pour assurer un choix judicieux de respirateurs. Utilisez un masque à poussière haute efficacité approuvé par la NIOSH avec un calibre d'au moins N95. La sélection du masque approprié doit refléter le contaminant qui pourrait être présent dans le sable usé

Protection de la Peau :

Portez des vêtements qui vous permettront d'éviter tout contact avec la peau.

Protection des Yeux et du Visage :

Portez des lunettes de sécurité pour éviter le contact avec les yeux et rendez l'accès immédiat à l'équipement d'urgence pour nettoyer les yeux (ex. portable ou à tuyaux) capable de nettoyer les yeux pendant au moins 15 minutes.

9. Propriétés Physiques et Chimiques

	État Physique	Apparence	Odeur	Seuil d'Odeur	pH (surnageant)	Vapeur Pression	Densité de la Vapeur (Air=1)	Solubilité dans l'eau	Point de Fusion	Point d'Ébullition	Gravité Spécifique (Eau=1)	Coefficient de la Distribution	Taux d'Évaporation (Acétate)
Abrasif de Silice	Solide	Cristaux ou poussière blanche à jaune	Aucune	Aucun	6-7	N. App	N. App	Non	1610 °C	2230 °C	2,65	N. App	N. App
Sable Siliceux (Mont Lane)	Solide	Cristaux ou poussière blanche à jaune	Aucune	Aucun	6-7	N. App	N. App	Non	1610 °C	2230 °C	2,65	N. App	N. App
Sable Siliceux	Solide	Cristaux ou poussière blanche à jaune	Aucune	Aucun	6-7	N. App	N. App	Non	1610 °C	2230 °C	2,65	N. App	N. App

10. Stabilité et Réactivité

Stabilité Chimique : Ce produit est stable.
Polymérisation Dangereuse : Ne se produira pas.
Incompatibilité : Oui. Le contact avec des oxydants puissants tels que le fluor, le trifluorure de chlore et le difluorure d'oxygène peuvent causer des réactions exothermiques résultant en feu.
Réactivité : Les composants du produit peuvent réagir avec les acides minéraux tels que l'acide fluorhydrique et produire un gaz corrosif, le fluorure de silicium.

Produits à Décomposition Dangereuse : Aucun

11. Information Toxicologique

Effets de l'Exposition Aiguë : Veuillez vous référer à la Section 3
Effets de l'Exposition Chronique : Veuillez vous référer à la Section 3
Irritation : Oui. Veuillez vous référer à la Section 3.
Sensibilisation de la Peau : Aucune rapportée
Sensibilisation Respiratoire : Aucune rapportée
Neurotoxicité : Non
Cancérogénicité : La silice cristallisée est sur la liste du CIRC
Embryotoxicité : Non
Tératogénicité : Non

Produits Target

Toxicité de la Reproduction : Non
Mutagénicité : Non
Produits Synergistes : Aucun rapporté

12. Information Écologique

Toxicité de l'Environnement : Aucun impact environnemental des sables non contaminés. La détermination de la contamination de décapage est nécessaire afin de déterminer l'impact environnemental.

Biodégradabilité : Non

13. Considérations d'Élimination

Réviser les exigences fédérales, provinciales et locales avant l'élimination. Entreposez le matériel pour l'élimination tel qu'indiqué aux conditions d'entreposage. L'élimination par incinération contrôlée peut être acceptable.

14. Information de Transport

Règles Canadiennes du Transport des Marchandises Dangereuses : Non réglementé

International Air Transport Association (IATA Association Internationale de Transport par Air) : Non réglementé

International Maritime Organization (IMO Organisation Maritime Internationale) : Non réglementé

15. Information Légale

LOIS FÉDÉRALES CANADIENNES :

LCPE, LISTE DES SUBSTANCES DOMESTIQUES : Listé

CLASSIFICATION SIMDUT : D2A

16. Autres Informations

Date de Préparation Originale 5 juillet 2005

Préparé par : Kel-Ex Agencies Ltd., P.O. Box 52201, Lynnmour RPO, Nord Vancouver, CB, Canada, V7J 3V5

Avis de Non-responsabilité : Cette fiche technique santé/sécurité (MSDS) a été préparée en accord avec les critères et exigences de la Loi sur les Produits Dangereux selon l'information fournie par le manufacturier et autres sources incluant le CCHST (Information sur les Produits Chimiques publiée par le Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail). L'information sur la fiche technique santé/sécurité est offerte pour votre considération et information lors de l'exposition au produit. TARGET PRODUCTS LTD. décline formellement toute garantie expresse ou tacite et n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans ce document. Les données de cette fiche MSDS ne s'appliquent à aucun autre produit ou aucun autre procédé.

Cette fiche technique santé/sécurité (MSDS) ne peut être modifiée, ou altérée de quelque façon que ce soit sans le consentement exprès de TARGET PRODUCTS, LTD.

Révisions : Révisé et publié de nouveau le 25 janvier 2010